

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL

du 30 octobre 2018

Etaient présents : Sylviane BONNOT, Jean Pierre BERTRAND, Pierre LAPRAY, Pierre Louis PANAY, Vincent DUMOUX, Marie-Claire BERTHIER, Nathalie BUCHILLET, Eric LE MEVEL, Marie Claude RENAUD

Etaient excusés : Emmanuel REY, Anne-Elisabeth BRUN qui a donné pouvoir à Sylviane BONNOT, Françoise BUCHILLET qui a donné pouvoir à Vincent DUMOUX, Fabrice PLANCHON

Etaient absents : David BORDES, Jean Louis PAILLARD et Mickaël SARRAZIN

Le conseil municipal s'est réuni en session ordinaire le mardi 30 octobre 2018 à 20 heures 30 sous la présidence de Mme Sylviane BONNOT, Adjointe.

Secrétaire de séance : Mme Nathalie BUCHILLET

Compte rendu de la réunion du 25 septembre 2018

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

PLU

L'Adjointe informe le conseil municipal que M. le Maire a reçu un courrier de M. le Président de la Communauté de Communes Le Grand Charolais concernant l'avancement du dossier PLU de la commune nouvelle LE ROUSSET-MARIZY.

Ce dossier doit-il être poursuivi ?

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de mettre fin à l'étude du dossier PLU sur la commune nouvelle LE ROUSSET-MARIZY au risque d'être contesté une fois terminé, d'appliquer le PLU du Rousset sur le site du Rousset, d'appliquer le RNU sur le site de MARIZY et d'intégrer l'étude du PLUI de la Communauté de Communes du Grand Charolais.

Service assainissement : rapport annuel

L'Adjointe rappelle au conseil municipal qu'un rapport annuel pour le service assainissement doit être établi. Pour l'année 2017, il propose le rapport ci-joint.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, adopte le rapport tel qu'il est présenté.

SI Eaux de l'Arconce : rapport annuel

L'Adjointe informe le conseil municipal que la commune a reçu le rapport annuel du S.I des Eaux de l'Arconce sur le prix et la qualité du service public d'eau potable de l'année 2017. Ce rapport est à la disposition de chacun.

Fonds de concours au titre du FAIR

L'Adjointe informe le conseil municipal que le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grand Charolais a par délibération n°2018-034 du 9 avril 2018 voté la création d'un Fonds d'Aide à l'Investissement Rural (FAIR) au bénéfice des communes de moins de 2 000 habitants.

A ce titre, la commune de LE ROUSSET-MARIZY a présenté son projet d'aménagement d'un sentier pédestre autour du lac du Rousset dans le but d'y obtenir un fonds de concours.

Par délibération n°2018-126 du 27 septembre 2018, le Conseil communautaire s'est prononcé sur le montant des fonds de concours 2018 alloués aux communes et a attribué la somme de 8 411,00 € à la commune de LE ROUSSET-MARIZY pour ce projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide d'accepter le fonds de concours de la Communauté de communes Le Grand Charolais en vue de participer au financement de l'aménagement d'un sentier pédestre autour du lac du Rousset à hauteur de 8 411,00 €, d'inscrire cette somme en section d'investissement au compte 13251, de dire que le montant total du fonds de concours n'excède pas la part du financement assurée, hors subventions, par la commune et autorise le Maire ou son représentant à signer tout acte relatif à ce dossier.

Contrat CAE

L'Adjointe expose au conseil municipal qu'un contrat CAE arrive à échéance au 30 octobre 2018. Ce contrat peut être renouvelé pour une durée de douze mois.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de renouveler ce contrat sur la base de 35/35ème avec une rémunération fixée en fonction de l'indice brut 380 ; la prise en charge de l'Etat étant de 50 % sur une durée de 20/35ème et autorise le Maire à signer la convention.

Photocopies : quantités et tarifs

L'Adjointe expose au conseil municipal que les associations de la commune sollicitent des photocopies pour leurs manifestations. Il convient d'en déterminer le nombre et le tarif.

La commune fait également des photocopies pour les particuliers conformément à la délibération du conseil municipal du 24 septembre 2001 et a institué une régie de recettes pour l'encaissement de ce produit.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide :
de maintenir, pour les particuliers, les tarifs des photocopies, à savoir :

- 0,30 € pour un format A3
- 0,15 € pour un format A4
- gratuite pour un livret de famille

de fixer, pour les associations, une quantité gratuite et limitée soit :

- 20 pour un format A3
- 30 pour un format A4
- 20 pour un format A4 (flyers).

Etang Neuf : bail

L'Adjointe informe le conseil municipal que le Président de l'association « Le Gardon Noir », locataire de l'étang Neuf, a adressé un courrier de demande de renouvellement de bail arrivant à expiration le 30 novembre 2019. La commune aurait dû envoyer un congé dix-huit mois avant cette date en cas de non-renouvellement. Le bail sera donc reconduit.

La Table d'Hortense : convention

L'Adjointe expose au conseil municipal que le contrat de location conclu avec SENSATIONS VOLVER pour le restaurant « La Table d'Hortense » arrive à échéance au 31 décembre 2018.

Elle propose qu'une convention précaire et révocable soit établie pour une durée de douze mois.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, par huit voix pour, trois abstentions, décide d'attribuer la location du restaurant « La Table d'Hortense » à la SARL SENSATIONS VOLVER sous forme de convention précaire et révocable à compter du 1^{er} janvier 2019 pour une durée d'une année moyennant une location mensuelle de 300 € et une participation de 30 € par mois pour l'eau avec régularisation en janvier et autorise le Maire à signer la convention.

Forêt communale

L'Adjointe expose au conseil municipal qu'il doit demander la distraction du Régime Forestier pour la parcelle cadastrée section C n° 381 pour une surface de 7 a 95 ca située au lieu- dit « Les Vernes Bredas ». Cette distraction a pour objectif de permettre de régulariser une vente de terrain à M. BEST, propriétaire de la maison.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, demande la distraction du Régime Forestier pour la parcelle précitée et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents utiles.

Travaux

Monument aux Morts

L'Adjointe expose au conseil municipal qu'un devis a été demandé aux Pompes Funèbres pour l'acquisition :

- d'un rocher à poser sur chaque monument à la mémoire des combattants de 14-18 pour un coût de 1 744,00 € TTC
- d'une plaque portant le nom de quatre anciens combattants sur le monument du Rousset pour un coût de 474,40 € TTC

La cérémonie aura lieu à 11 heures sur chaque site et les enfants de l'école participeront avec une poésie et un chant. Il y a aussi possibilité de sonner les cloches.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, accepte ces devis et demande que les cloches sonnent ; un arrêté municipal sera pris.

Cimetière du Rousset

L'Adjointe expose au conseil municipal que des devis ont été sollicités pour les travaux d'agrandissement du cimetière.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise BARRAUD pour un montant de 10 657 € TTC.

Voirie

L'Adjointe expose au conseil municipal les devis pour des travaux de chemins.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise DRAVERT TP pour un montant de 4 219,20 € TTC.

Eglise Noireux

L'Adjointe expose au conseil municipal les devis pour des travaux de l'entrée du cimetière à l'église.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise BARAUD pour un montant de 4 031,52 € TTC.

Mairie Le Rousset

L'Adjointe expose au conseil municipal les devis pour des travaux de l'entrée de la mairie de Le Rousset (uniquement le seuil).

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise BARAUD pour un montant de 1 740,00 € TTC.

Equipement informatique école

L'Adjointe expose au conseil municipal que la commune a possibilité d'obtenir une subvention de l'Etat pour l'équipement informatique des écoles. Les enseignantes ont demandé à s'équiper de tablettes en remplacement des ordinateurs portables défectueux. Un dossier sera constitué.

Questions diverses

Acquisition d'un souffleur de feuilles

L'Adjointe informe le conseil municipal qu'il convient d'acheter un souffleur de feuilles.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide de retenir le devis de M. SIGNOL pour un montant de 385,00 € TTC.

Fête du 13 juillet

L'Adjointe expose au conseil municipal que le bilan de la fête du 13 juillet a été établi. Il fait ressortir un équilibre des comptes ; la commune ayant réglé le feu d'artifice. Afin d'apporter son soutien à l'association qui prendra en charge cette manifestation chaque année, une subvention lui sera attribuée.

Le conseil municipal, après en avoir discuté, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 500 €. Cette subvention, pour l'année 2018, sera donc versée à l'Ecole de Musique Le Rousset-Marizy.

Bulletin municipal

Le bulletin est en cours d'élaboration.

Vœux du Maire

La cérémonie des vœux du Maire aura lieu le dimanche 13 janvier 2018 à la salle au Rousset.

La séance est levée à zéro heures sept minutes.

